

PROPRETE EN VILLE DE LAUSANNE

Mesures en faveur d'une amélioration du nettoyage

Préavis n° 216

Lausanne, le 17 mai 2001

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de 660'000 francs afin de procéder à la suppression des tags et graffiti sur le domaine public communal, ainsi qu'un crédit spécial de 61'000 francs pour l'acquisition de véhicules permettant l'amélioration de l'entretien des WC et des escaliers publics.

2. Préambule

L'intensification des activités socio-économiques, ainsi que la modification de l'attitude et des mœurs de certaines catégories de la population, font que la Ville doit faire face à de nouvelles obligations en matière de propreté. Le balayage des chaussées et des trottoirs n'est plus l'unique prestation qui permet d'assurer la propreté en zone urbaine. La multiplication depuis quelques années du nombre de tags et graffiti sur l'ensemble des surfaces des ouvrages publics entraîne de plus en plus de doléances de la part du public et nécessite la prise de mesures visant à enrayer ce phénomène. L'utilisation des édicules publics comme lieu de consommation de stupéfiants, à laquelle s'ajoutent des actes de vandalisme et d'incivilité de plus en plus nombreux, requiert des moyens supplémentaires pour assurer une politique de nettoyage sûre et efficace.

La structure dite "Travaux publics" du service des routes et voirie comprend deux unités distinctes : l'une appelée "Travaux", chargée de divers travaux d'entretien et de réfection de la voirie et l'autre "Nettoisement", chargée du maintien de la propreté du domaine public. Ces deux unités se partagent à parts égales quelque 180 personnes. Relevons toutefois que les collaborateurs de l'unité "Travaux" renforcent les équipes affectées au balayage pour compenser les absences dans celle-ci (maladie, accident, vacances, etc.), ce qui représente environ 20 hommes/années de plus pour l'unité de Nettoisement et à contrario 20 de moins pour les travaux de réfection.

Actuellement, le territoire communal est découpé en six secteurs, cinq en milieu urbain et un pour les zones foraines. Le secteur 1 concerne le centre-ville, le secteur 2 s'étend du Nord au Sud de l'Ouest lausannois, le secteur 3 s'occupe du Nord-Est lausannois, le secteur 4 de l'Est et le secteur 5 du Sud-Est. Le secteur 6 a la charge des zones foraines de Vers-chez-les-Blanc, du Chalet-à-Gobet, de Montblesson et de Vernand.

3. Objectifs

Le nettoyage d'une ville découle d'une multitude de tâches qui sont toutes plus ou moins dépendantes les unes des autres. Une étude ayant pour but la rationalisation des opérations de nettoyage a été menée au sein du

service des routes et voirie. De manière générale, elle a porté sur la gestion de l'état de propreté de la ville en intégrant les approches touchant le balayage, le traitement des tags et graffiti, la gestion des WC publics et le lavage de la voirie.

4. Balayage

4.1 Situation actuelle

La fréquence de nettoyage est liée au taux de fréquentation des rues. La majorité de ces dernières est nettoyée cinq fois par semaine, les jours ouvrables. Pour les rues les plus fréquentées ayant une vocation touristique, le nettoyage s'effectue également le week-end. Inversement, pour les rues en périphérie du centre-ville et à faible activité commerciale, le nettoyage ne se fait que deux à trois fois par semaine. Le centre-ville est un cas particulier dans la mesure où la très grande majorité des rues est nettoyée deux fois par jour en semaine en raison de la forte affluence piétonnière et de la présence de multiples activités. A l'exception des travaux de nettoyage du week-end, un balayeur reste toujours affecté à son secteur. Chaque balayeur est responsable d'une tournée journalière et travaille seul. Sa mission comprend le balayage de l'ensemble des chaussées non accessibles aux grosses balayeuses de route, des trottoirs, des places publiques, des bords de chaussée occupés par du stationnement, ainsi que des arrêts de bus. De l'avis général des chefs de secteur du service des routes et voirie, la quantité actuelle de personnel ne permet de suivre le programme de nettoyage des rues qu'à 75 % environ du planning théorique optimal, et ce malgré une augmentation d'effectif de cinq postes. Cela signifie qu'une partie des rues est nettoyée en alternance pendant la semaine. Chaque secteur possède une brosse mécanique qui est principalement utilisée pour seconder les balayeurs à tour de rôle dans leurs tournées quotidiennes. Cette brosse est rarement utilisée pour les surfaces recouvertes de pavés posés sur sable car le mouvement rotatif de la brosse vide rapidement les joints qu'il faut recharger fréquemment en sable.

4.2 Analyse

Dans les secteurs périphériques du centre-ville, le niveau du balayage actuel est jugé globalement satisfaisant. La réflexion en profondeur effectuée au sein du service des routes et voirie a démontré qu'une augmentation de la fréquence du balayage des trottoirs et des chaussées nécessiterait l'engagement de ressources supplémentaires importantes et disproportionnées en regard de l'amélioration escomptée.

Dans le centre-ville, une amélioration du nettoyage est souhaitable, principalement dans les lieux où sont concentrées les activités commerciales et nocturnes, ainsi qu'aux arrêts des transports publics lausannois. L'augmentation de la fréquence du balayage manuel est seule envisageable, la mécanisation étant rendue difficile par la forte densité du mobilier urbain, des piétons et des livreurs à certaines heures.

4.3 Proposition

Au vu de l'importance des dépenses à engager pour augmenter les fréquences de balayage, il a été décidé de ne pas intervenir directement sur celles-ci mais de libérer autant que possible les balayeurs des tâches de nettoyage des WC publics de la zone urbaine et de moderniser le lavage des escaliers du centre-ville, le temps récupéré ainsi pouvant être affecté à une amélioration de la qualité du balayage.

5. Tags et graffiti

5.1 Situation actuelle

Depuis une dizaine d'années, le nombre des tags et graffiti² n'a cessé de croître sur le domaine public lausannois. Ils sont appliqués sur les murs de soutènement, les façades de bâtiments, dans les édifices publics,

² le tag est un graff tracé ou peint caractérisé par un graphisme proche de l'écriture. Le graffiti se rapproche plus du dessin griffonné ou "sprayé" à la main

sur le mobilier urbain et autres. Ces tags et graffiti, produits par une frange de la population souvent en réaction contre la société conventionnelle, peuvent, par endroits, s'accumuler sur des grandes surfaces ou toucher des sites particulièrement sensibles. Ils laissent alors une impression générale de saleté et d'espaces laissés à l'abandon. Ils finissent par créer un sentiment d'insécurité et de rejet auprès d'une partie de la population qui accepte de plus en plus mal cette accumulation d'empreintes murales.

Le rétablissement d'un meilleur niveau de propreté devrait inciter la population à plus de respect envers les façades et édifices publics. Pour atteindre ce standard, l'un des objectifs voulus par le présent préavis est de financer, d'une part le nettoyage des surfaces taguées sur le domaine public et, d'autre part, la protection de ces surfaces par l'application d'un produit qui permette d'éliminer facilement les nouveaux tags. Ces mesures visent, par prévention, à casser la tendance actuelle d'enlaidissement de la ville et à rétablir une impression de propreté sur les édifices, les bâtiments et les murs situés sur le domaine public.

5.2 Besoins

Un relevé des surfaces taguées a été effectué. Celui-ci montre que quelque 10'000 m² sont touchés sur l'entier du domaine public lausannois. Au-delà des surfaces concernées, il est souvent nécessaire de nettoyer et de protéger l'entier des pans de façade ou des murs touchés par les tags. Deux raisons expliquent cette nécessité : d'une part, dans les zones sensibles, il faut empêcher l'apparition de nouveaux tags juste à côté des anciens et, d'autre part, éviter de faire apparaître en façade des parties propres et claires correspondant aux parties traitées à côté d'autres encore sombres et polluées par le temps et qui n'ont pas été traitées. L'ensemble des surfaces à assainir est donc estimé à environ 20'000 m².

La problématique des graffiti ne se résoudra pas définitivement à l'issue de cette première intervention car, immanquablement, de nouveaux tags apparaîtront sur les surfaces nouvellement traitées, selon une croissance annuelle estimée à 10 % sur la base des expériences vécues. Cette croissance signifie que si rien n'est entrepris suite à la première intervention, en 10 ans les surfaces taguées seront à nouveau équivalentes à celles d'aujourd'hui. Ces besoins en traitement futurs sont pris en compte dans l'analyse.

5.3 Traitement

Le nettoyage des surfaces taguées s'effectue par hydrogommage, technique consistant à propulser à faible pression, et à l'aide d'une buse, de petits granulats tendres (poudre de calcide) qui suppriment les tags sans altérer leur support.

S'agissant de la protection antitags, elle peut se faire par différents traitements qui s'appliquent généralement au rouleau sur la surface à protéger. Les pores du mur ainsi saturés superficiellement empêchent la pénétration de toutes nouvelles souillures. Si un nouveau tag apparaît, un lavage à haute pression après l'application d'un produit décapant est suffisant pour éviter de recourir à un hydrogommage plus coûteux. La protection résiste à 50 nettoyages. Il faut, par contre, la renouveler tous les 10 ans environ, quel que soit son niveau de sollicitation.

5.4 Variantes et proposition

Les interventions curatives et préventives peuvent se faire, soit par le personnel communal équipé d'une installation permettant d'effectuer les travaux d'hydrogommage et de traitement à haute vapeur, soit par des entreprises privées. Une comparaison des coûts a été faite en prenant en compte l'achat des équipements, les amortissements, les coûts d'entretien, les fournitures (granulats, eau, essence, résines de protection, etc.), les frais financiers, les rendements et les coûts de la main d'œuvre. Les résultats montrent qu'il est plus économique que ces travaux soient effectués par des sociétés spécialisées privées.

Par conséquent, l'option retenue est d'adjuger à des entreprises privées le nettoyage et la protection des surfaces en question.

5.5 Coûts

Dans un premier temps, 20'000 m² seront traités. Ils se répartissent comme suit :

- 10'000 m² de surfaces traitées par hydrogommage et pose d'une protection,
- 10'000 m² de surfaces adjacentes qui, à titre préventif et d'esthétique, sont nettoyées à haute pression et également protégées.

Le montant nécessaire à cette première intervention est de l'ordre de 660'000 francs. Celle-ci s'étalera sur une durée de 8 mois environ. Par la suite, ce seront quelque 1'000 m² qui seront touchés par les tags chaque année, dont 80 % sur des surfaces déjà protégées. Elles seront donc nettoyées à haute pression par le personnel du service des routes et voirie. Les 20 % restant seront mandatés à des entreprises privées. Les montants nécessaires au financement des interventions effectuées par le privé seront de l'ordre de 15'000 francs/an qu'il est prévu de prélever sur le budget de fonctionnement annuel du service des routes et voirie.

6. Entretien des WC publics.

6.2 Situation actuelle

Le service des routes et voirie entretient 75 édicules publics sur l'ensemble du territoire communal. Aujourd'hui, le nettoyage se fait essentiellement à pied dans les cinq secteurs urbains de la Ville. Pour les secteurs 1,2 et 5, une personne par secteur est affectée à cette tâche. Pour les secteurs 3 et 4, les balayeurs intègrent ces travaux de nettoyage dans le cadre de leur tournée quotidienne.

Le déplacement à pied rend la progression difficile et empêche tout transport de matériel de nettoyage et d'entretien. Dans ces conditions, tous les WC ne peuvent être nettoyés et entretenus quotidiennement et correctement. Pour les secteurs 3 et 4, la longueur des tournées de balayage a été réduite afin de dégager le temps nécessaire à l'entretien des WC. Afin de remédier à cette situation, assurer un nettoyage constant et efficace, un véhicule spécialement équipé pour ces tâches a été prévu dans les autorisations d'achats 2001 du service des routes et voirie. Un collaborateur sera affecté à ce véhicule et formera une unité volante. Celle-ci traitera l'ensemble des WC du secteur 2 et partiellement ceux situés sur le secteur 3, soit au total 22 édicules publics.

6.2 Proposition

Afin de traiter la majeure partie des WC restants, il est nécessaire de commander un second véhicule utilitaire. Il permettra d'étendre cette prestation au solde des édicules du secteur 3, ainsi qu'aux secteurs 4 et 5. L'entrée en service de ces deux unités volantes permettra de procéder au lavage et à la désinfection des WC, au nettoyage des parois intérieures taguées, au contrôle de l'éclairage et aux petites réparations diverses. Ces équipes auront aussi pour tâche d'assurer la récolte des seringues usagées dans des boîtes qu'il est prévu d'installer dans les édicules. Un second passage quotidien est prévu dans les WC les plus fréquentés.

Le secteur 1 n'est pas concerné par cette mécanisation, car l'utilisation de véhicules motorisés n'est souvent pas possible, ni souhaitable, au centre-ville en raison de la forte densité des piétons et à l'encombrement en général. En outre, la proximité entre les toilettes ne justifie pas non plus le recours à un véhicule automobile pour se déplacer d'un lieu à l'autre.

6.3 Affectation des ressources

Actuellement, trois collaborateurs, plus les balayeurs des secteurs 3 et 4, sont affectés au nettoyage des WC. La création de deux unités volantes pour l'ensemble des secteurs périphériques ne nécessitera pas de personnel supplémentaire tout en permettant d'optimiser la qualité du nettoyage de ces lieux publics. Pour les secteurs 3 et 4, les tournées de balayage pourront en outre être améliorées dans la mesure où les balayeurs n'auront plus

à s'occuper de l'entretien des édicules sur leurs tournées. L'achat de ce véhicule, équipement compris, est estimé à 23'000 francs.

7. Lavage

7.1 Situation actuelle

Le lavage est une opération essentielle car elle permet de supprimer les traces, les souillures et les odeurs qu'un balayage ordinaire ne peut éliminer. Les lieux faisant l'objet d'un lavage régulier sont principalement les trottoirs, les arrêts de bus et les escaliers publics.

Le lavage des trottoirs et des arrêts de bus s'effectue à l'aide de laveuses mécanisées appelées « Pony » dont la petite taille permet d'accéder aux trottoirs et de se faufiler dans les petites ruelles. Chaque secteur possède un ou deux de ces engins selon l'importance des surfaces à traiter, ce qui permet de nettoyer tous les trottoirs, hormis ceux du centre, avec une fréquence d'intervention de deux semaines environ. Au centre-ville, les trottoirs sont lavés toutes les semaines depuis cette année, une seconde laveuse ayant été accordée par votre Conseil dans les autorisations d'achats 2001. Le quartier de Saint-Laurent et celui de Saint-Pierre/Caroline sont lavés, quant à eux, tous les jours. En hiver, lorsque les températures trop basses ne permettent plus l'aspersion d'eau, plusieurs de ces machines sont transformées en chasse-neige et saleuse. Il convient de relever que le lavage ne permet pas de supprimer les chewing-gums sur trottoir.

Le lavage des escaliers publics, en périphérie du centre, est effectué par les conducteurs des laveuses. Le secteur 1, en raison de sa forte fréquentation piétonnière et de ses activités nocturnes, est l'unique secteur de la ville qui nettoie en permanence l'ensemble de ses escaliers publics à l'aide d'une équipe volante. Cette équipe est composée de deux personnes qui se déplacent à pied avec le matériel nécessaire à leur activité. Ils ont la charge du nettoyage d'une trentaine d'escaliers et en font le tour en deux semaines.

7.2 Proposition

Le centre-ville est le secteur le plus exigeant en matière de propreté. La présence de nombreuses activités font que les escaliers se salissent très rapidement. Le volume de travail effectué par l'équipe volante est trop fortement dépendant du déplacement à pied sur l'ensemble du secteur. L'utilisation d'un véhicule utilitaire de type camionnette, équipé avec un matériel de nettoyage moderne (machine à haute pression, enrouleurs, etc.), permettrait à une seule personne de nettoyer le même nombre d'escaliers et d'augmenter la fréquence actuelle aux endroits les plus exposés.

7.3 Affectation des ressources

La mécanisation de l'équipe volante du secteur 1 chargée du lavage des escaliers permettra de transférer un poste au balayage. L'achat du véhicule, équipement compris, est estimé à 38'000 francs. La suppression des chewing-gums, possible sur les revêtements durs tels le dallage en pierre naturelle du quartier de Saint-Laurent, sera mandatée à des entreprises privées spécialisées. Les montants nécessaires au financement de ces interventions seront prélevés sur le budget de fonctionnement annuel du service des routes et voirie.

8. Aspects financiers

8.1 Coûts

Le coût de l'ensemble des mesures proposées porte sur un montant de 721'000 francs qui se décompose comme il suit :

▪ Traitement des tags et graffiti - (prestations effectuées par des entreprises privées) :	fr. 660'000.-
▪ Entretien des WC publics - (achat d'un véhicule, équipement compris) :	fr. 23'000.-
▪ Lavage des escaliers du centre-ville - (achat d'un véhicule, équipement compris) :	<u>fr. 38'000.-</u>
Total	<u>fr. 721'000.-</u>

Ce montant n'est pas prévu au plan des investissements.

8.2 Charges financières et d'entretien

Les charges financières annuelles, calculées selon la méthode des annuités constantes au taux de 4^{3/4} % l'an, ne concernent que le traitement des tags et graffiti. Elles sont les suivantes :

Traitement des tags, pendant 2 ans	fr. 353'700.-
Les charges annuelles supplémentaires d'entretien, qui concernent le traitement des nouvelles surfaces taguées, sont estimées à :	fr. 15'000.-

9. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 216 de la Municipalité, du 17 mai 2001 ;
oui le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 660'000 francs pour le traitement des tags et graffitis sur le domaine public ;
2. d'amortir annuellement les dépenses sous la rubrique 4200.331 du service des routes et voirie ;
3. de faire figurer sous la rubrique 4200.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial sur les autorisations d'achats 2001 du service des routes et voirie de 61'000 francs pour l'achat de véhicules et équipements nécessaires à l'entretien des WC et des escaliers publics.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :
François Pasche